

Le mardi 14 avril 2015, à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 avril 2015, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Sori DEMBELE

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN (à compter de 21h10), M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE

Représentés : Mme Jeannette MBANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Réjane PRESTAIL par M. Maurice BONNARD, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés: M. William STEPHAN (jusqu'à 21h10)

Absents : Mme Nadia KARAKAC, Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

M. Sori DEMBELE est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 16 mars 2015 et le 6 avril 2015, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Concessions dans le cimetière : 13 - Contrats/conventions/marchés/Avenants : 7 - Régie de recettes : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

2/ *Politique de la ville*

Approbation du Contrat de Ville Intercommunal et du Protocole de préfiguration des nouveaux projets de rénovation urbaine

M. William STEPHAN arrive en séance à 21h10.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de ville et des Protocoles de préfiguration des projets,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 2 avril 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 3 avril 2015,

CONSIDERANT l'élaboration du Contrat de Ville intercommunal ainsi que du Protocole de préfiguration des nouveaux projets de rénovation urbaine par l'Agglomération Val de France et ses villes-membres,

CONSIDERANT que cette élaboration correspond aux modalités définies par la réglementation en vigueur et aux demandes des partenaires institutionnels de la démarche,

CONSIDERANT que ce Contrat de Ville prend en compte les actions entreprises et futures de la Ville de Villiers le Bel,

CONSIDERANT que le Protocole de préfiguration afférent au Contrat de ville prend en compte le projet de rénovation urbaine.

- APPROUVE le Contrat de Ville intercommunal ainsi que le Protocole de préfiguration y afférent,
 - AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat de Ville intercommunal et le Protocole de préfiguration y afférent,
 - CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
 - DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat. (Rapporteurs : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Lydia JEAN, M. Didier VAILLANI)
- Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

3/ Travaux

Autorisation de signature - Convention fixant les modalités de cession et de démontage des bâtiments préfabriqués de l'école Gérard Philipe entre la commune et la société ADC

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 13 février 2015 portant désaffectation et déclassement de l'école Gérard Philipe (partie de la parcelle cadastrée AM n° 457),

VU le projet de convention fixant les modalités de cession et de démontage des bâtiments préfabriqués de l'ex. école Gérard Philipe entre la commune et la Société ADC,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 3 avril 2015,

CONSIDERANT que la commune n'a plus l'usage des bâtiments préfabriqués de l'école Gérard Philipe, antérieurement utilisés par les classes de maternelle,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de procéder à cette cession de bâtiments préfabriqués de type ALGECO.

- AUTORISE la cession des modules préfabriqués, d'une surface de 485 m², au profit de la Société ADC pour un montant de 4 800 €.

- DIT que l'ensemble des frais de démontage et de transport sont à la charge de la Société ADC.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de cession et de démontage de ces bâtiments préfabriqués, avec la société ADC. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



17 AVR. 2015